



Communauté de Communes du
Canton de Lembeye en Vic-Bilh
Département des Pyrénées-Atlantiques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 27 septembre 2011 à 21 H à LEMBEYE

Nombre de délégués :

En exercice : 70

Présents : 38

Votants : 38

Contre : 0.....

Abstention : 0.....

Date de convocation 27 septembre 2011

PRESENTS : MM. MILHOMIS Alain, JEAGLE Jean-Marie , SY Jean Jacques, DUBERTRAND François, MURILLO Charles, LEGRAND-FERRONNIERRE Xavier, GAYE Robert, PRUGUE Martine, SANSOT Raymond, LAMAZERE Georges, MERVANT Christian, SILENCIEUX Patrick, BOINOT Elisabeth, VASSALO Georges, COUSTAU-GUILHOU Paul, SUBRA Jean-Claude, ETCHEBEST Paulette, HERAN Jean-Robert, ETCHEBEST Jean, CADET Marie-France, SIRVEN Nicole, POURTAU Patrick, NEUVILLE Marie-Françoise, BRIERE Arnaud, MARIE Jacky, CAPDEVIELLE Eliane, CAZENAVE Andrée, REISCH Sonia, CARPENTIER-CHAMPROUX Annick, CERVERA Mireille, ARMAU Pierre, DANIEL Christian, CASTETS Philippe, LAHONDA Marie Claude, BAUD René, CHANTRE Michel, BAZET Marc, BROUSTE Nicole.

ABSENTS EXCUSES : MM. MARTINS José, CLOUTE Thierry, ARNALOT Olivier, ROUTIS Francis, DESSERE Jean-Michel, PEILHET Pierre, LOUSTAU-THEN Jean-Michel, VIGNAUD Arnaud, SALABERT Alain, PEYROU Robert, LOSTE-BERDOT Patrick, TORTIGUE Jean, OULIE Nadine, TRUCO Jean-Philippe, LARQUE Johan, VASSALO Anne-Marie, MERCIER Emmanuel, MONDAT Thierry, MAURY Jean-Claude, BECHACQ Jean-Paul, LABAT Christian, CANTOUNET Michel, DEVECIS Laurent, GAIRIN Marc, LOUSTAU Aline, DEVIER Marie-Claude, CERISERE Frédéric, JUNCA Serge, TAURUS Pierre, HUGUES Gabriel, LARBIOUZE Bernard, VOLAT Jean-Louis, LOUSTAU-THEN Paule, PEHAU Jean-Luc, LARQUE Danielle,

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur GAYE Robert.

OBJET : indemnité représentative de frais

Le Président rappelle que pour les besoins du service de la Cyberbase, la Communauté de Communes a recruté une animatrice ayant en charge l'animation et la coordination de ce service. Recruté en qualité de contractuelle, cet agent a souhaité préparer une licence professionnelle auprès de l'Université de Pau et un master 2 auprès de l'Université de Paris Ouest

Afin de participer aux frais personnels engagés par l'agent pour ce concours, le Conseil Communautaire

DECIDE, à l'unanimité d'aller une indemnité fixée forfaitairement à la somme de 2 002 € à Mme MOURANY, soit les 2/3 des dépenses engagées par l'agent.

Fait et délibéré à LEMBEYE
Le 27 septembre 2011

Le Président,



Michel CHANTRE